



CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2010-2011

RM/vg

Commission du Développement durable

Procès-verbal de la réunion du 28 septembre 2011 (14h30)

ORDRE DU JOUR :

- 6288 Projet de loi relative à la gestion des déchets, et modifiant
1. la loi du 25 mars 2005 relative au fonctionnement et au financement de l'action *SuperDrecksKëscht* ;
 2. la loi du 19 décembre 2008 a) relative aux piles et accumulateurs ainsi qu'aux déchets de piles et d'accumulateurs b) modifiant la loi modifiée du 17 juin 1994 relative à la prévention et à la gestion des déchets
- Rapporteur : Monsieur Marcel Oberweis

Visite des installations du *Minett-Kompost*

*

Présents : M. Eugène Berger, M. Fernand Boden, M. Lucien Clement, M. Fernand Diederich, M. Fernand Etgen, M. Camille Gira, M. Roger Negri, M. Marcel Oberweis, M. Ben Scheuer, M. Marc Spautz,

M. Helge Dorstewitz, M. Klaus Gröll, M. Will Hoffmann, responsables du *Minett-Kompost*,

Mme Monique Faber, Mme Rachel Moris, de l'Administration parlementaire

Excusées : Mme Marie-Josée Frank, Mme Lydia Mutsch

*

Présidence : M. Fernand Boden, Président de la Commission

*

- 6288** **Projet de loi relative à la gestion des déchets, et modifiant**
- 1. la loi du 25 mars 2005 relative au fonctionnement et au financement de l'action *SuperDrecksKëscht* ;**
 - 2. la loi du 19 décembre 2008 a) relative aux piles et accumulateurs ainsi qu'aux déchets de piles et d'accumulateurs b) modifiant la loi modifiée du 17 juin 1994 relative à la prévention et à la gestion des déchets**

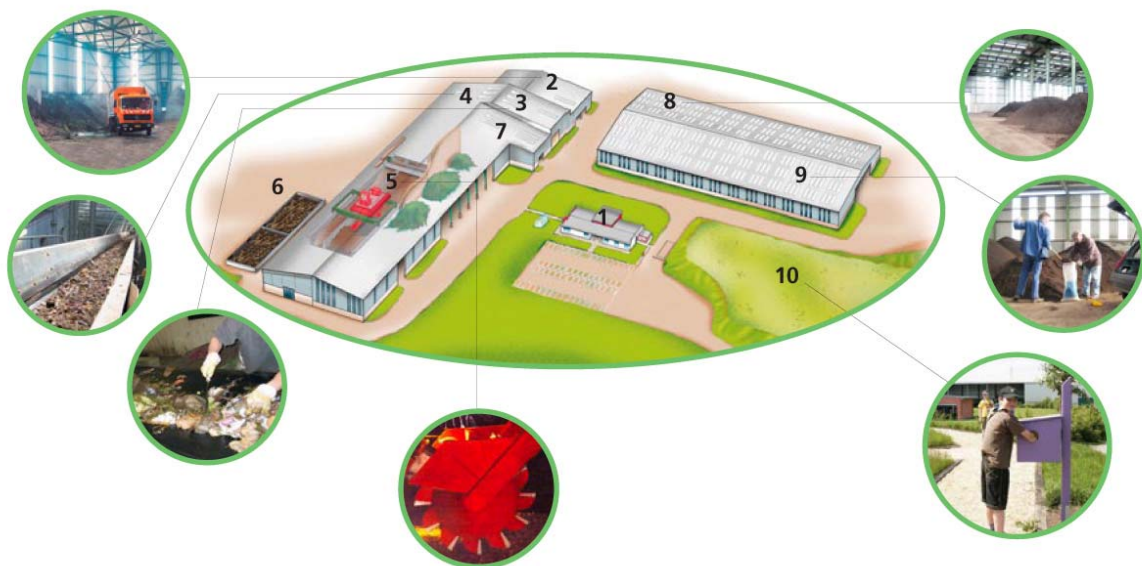
Dans le cadre de l'instruction du projet de loi sous rubrique, les membres de la Commission du Développement durable visitent les installations du *Minett-Kompost*.

Pour rappel, le syndicat intercommunal *Minett-Kompost* a été fondé en 1993 et se compose de 22 communes-membres. Depuis quelques années, les installations du syndicat, initialement aménagées pour traiter 20.000 tonnes de déchets par an, ont été dépassées par le volume des déchets déposés par les quelque 185.000 habitants des 22 communes-membres. Ainsi, les installations ont été redimensionnées à l'issue de quinze mois de travaux pour un montant de 28,6 millions d'euros, dont les deux tiers ont été pris en charge par l'Etat luxembourgeois.

La nouvelle usine de traitement des déchets, inaugurée le 16 septembre dernier, comporte non seulement une installation de compostage, mais également une installation de bio-méthanisation. Le *Minett-Kompost* sera désormais à même de traiter quelque 35.000 tonnes de déchets organiques par an. Le traitement de ces déchets permettra de produire jusqu'à 10.000 tonnes de compost et 1,6 million m³ de bio-méthane par an. Le bio-méthane sera injecté dans le réseau de gaz naturel Sudgaz et couvrira les besoins d'environ 1.000 foyers. En outre, la nouvelle usine permettra la prévention de quelque 2.500 tonnes de CO₂ par an.

Les responsables du site guident les membres de la commission parlementaire à travers les nouvelles installations :

L'installation de compostage et de bio-méthanisation



(Source : *Minett-Kompost*)

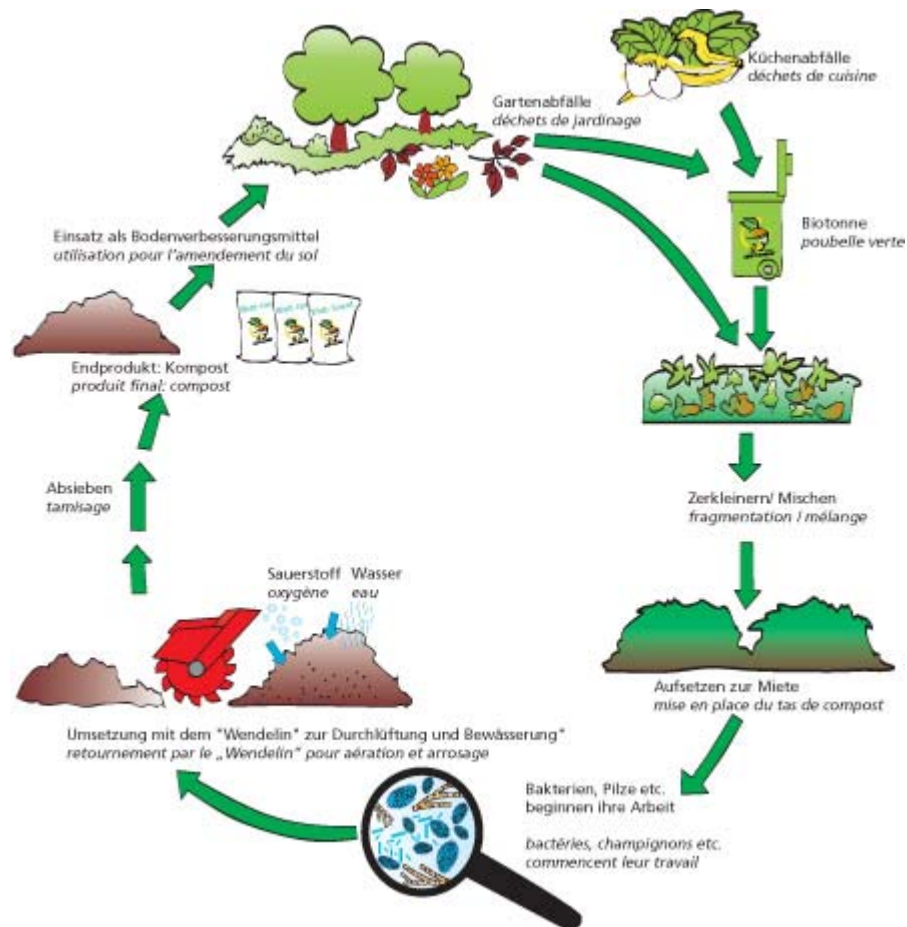
Initialement mise en service en 1997, l'usine de compostage comporte un centre d'acceptation où sont livrés les déchets organiques avant d'être transportés à l'aide de planchers mouvants vers dans un hall de compostage en vue, tout d'abord d'un premier traitement mécanique grossier puis d'un traitement plus affiné. Le bâtiment dispose également de dispositifs pour :

- la fermentation et la production de gaz,
- la déshydratation des déchets fermentés,
- le traitement de l'air usé par lavage acide et par biofiltre,
- la purification du biogaz et l'injection dans le réseau,

- le stockage et la vente du compost.

Le processus de compostage

Le compostage est une opération qui consiste à dégrader, dans des conditions contrôlées, des déchets organiques en présence d'oxygène. Deux phénomènes se succèdent dans un processus de compostage. Le premier est une dégradation aérobie intense : il s'agit essentiellement de la décomposition de la matière organique fraîche à haute température sous l'action de bactéries. Le second, par une dégradation moins soutenue sous l'action de champignons, transforme le compost frais en un compost mûr, riche en humus.

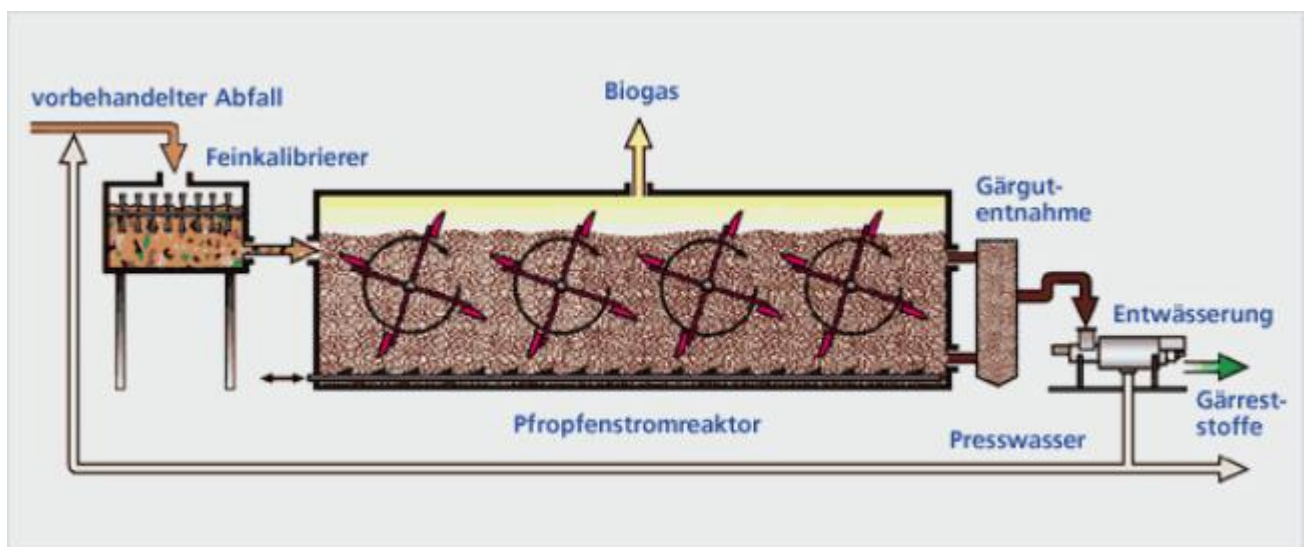
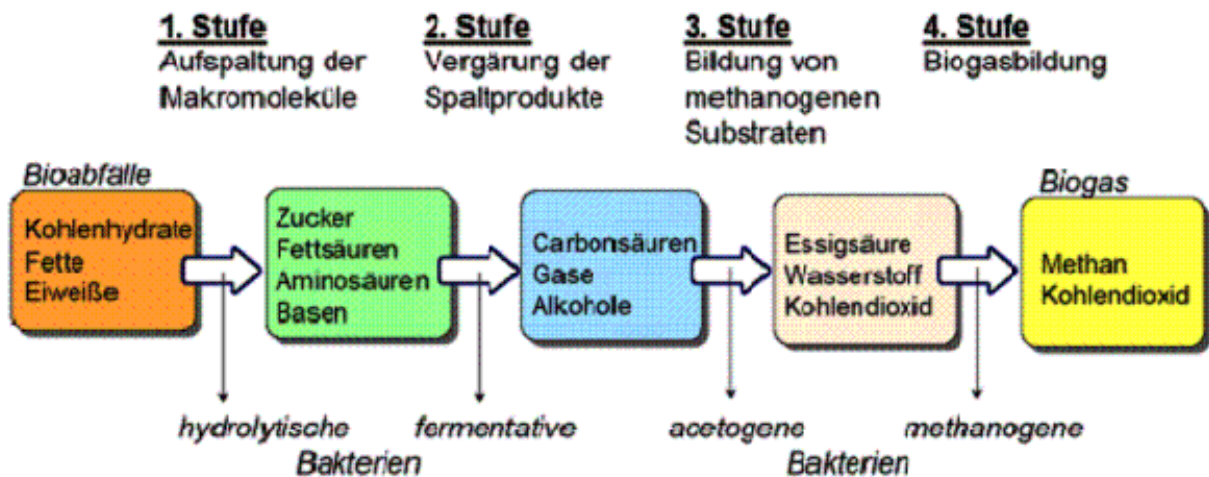


(Source : Minett-Kompost)

Le processus de bio-méthanisation

La bio-méthanisation est le processus naturel de décomposition biologique de matières organiques en biogaz et en substrat composé d'eau et de substances organiques non encore dégradées. Elle consiste principalement en quatre phases :

- hydrolyse des polymères de sucres, protéines ou lipides en monomères,
- acidogenèse qui permet la transformation de ces monomères en acides gras volatiles,
- acétogenèse qui produit de l'acétate,
- méthanogenèse pour la production de méthane et de CO₂.



(Source : Minett-Kompost)

Les déchets organiques prétraités sont introduits dans un digesteur. Le temps de séjour dans le digesteur est d'environ trois semaines à une température constante de 55°C.

Le biogaz produit est stocké dans un réservoir. Etant donné qu'il se compose d'environ 60% de méthane et 40% de dioxyde de carbone, il doit être purifié afin de répondre aux exigences de la consommation de gaz naturel. Le biogaz est donc exempté de dioxyde de carbone à l'aide d'un lavage aux amines puis injecté dans le réseau de gaz naturel Sudgaz.

*

Suite à la visite des installations, les membres de la Commission de Développement durable procèdent encore, avec les responsables du syndicat intercommunal, à un bref échange de vues au cours duquel ils s'informent à propos des conditions générales d'injection de biogaz dans le réseau de distribution, et plus particulièrement sur les tarifs perçus.

Ils évoquent également les contraintes de la collecte des déchets organiques. Dans ce contexte, sont notamment débattues les obligations à imposer aux communes, ainsi que les responsabilités de ces dernières dans le domaine de la gestion des déchets. L'article 20 du projet de loi sous rubrique traite en détail de ces points ; il sera examiné par la Commission au cours de sa réunion du 6 octobre prochain.

Luxembourg, le 4 octobre 2011

La secrétaire,
Rachel Moris

Le Président,
Fernand Boden